AMUSEMENTS.

OPERA FRANÇAIS

Samedi, 25 janvier, à 8 heures.
20me soirée de souscription.

ROMEO ET JULIETTE

Mmes Chambellan, Rachel Laya, Micy; MM. Henderson, Bouxmann Pez Cocolier, Karloni.
GRAND BALLET
Dimanche, 26 janvier—A Prix Populaires.
A 1 heure—
Matinée avec **M. Duo,**
GUILLAUME TELL.
Le soir à 8 heures—
A la demande de nombreux habitués:
MIGNON. 24jan 2f

ST. CHARLES Orpheum

VAUDEVILLE MODERNE.
Ce soir et pendant toute la semaine.
Matinées tous les jours.
Clayton White et Marie Stuart Cie. Leris et Allma. Chères et Chats de Coleman.
Mignonette Kokin, Montrell, Chas. Leonard Fletcher, Frères Damm, Le Trio de Faust, Tableaux, Animés.
Prix du soir—Orchestre 50c, Dress Circle 50c et 25c, Balcony 25c, Loges d'avant-scène 75c Galerie 10c. Prix des matinées—Orchestre et Dress Circle 25c. Loges d'avant-scène 50c. Galerie 10c.
La semaine prochaine—La fameuse MARY NORMAN et autres Etoiles de spécialités.
23 jan—3f

TULANE.

LUNDI SOIR
Matinées Mercredi et Samedi à 1.
Un événement à la mode.
Charles Frohman présente
ETHEL
BARRYMORE,
Dans la Whimsical Comedy de Clyde Fitch,
CAPTAIN JINKS,
Une joyeuse satire pour des personnes intelligentes.
La semaine prochaine — MARGUERITA SYLVA, dans "MISS BOB WHITE."
12jan—6f

CRESCENT.

CE SOIR.
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi.
Le grand et héroïque jeune acteur,
CHARLES DALTON,
Dans le remarquable drame de Wilson Barrett,
THE SIGN OF THE CROSS.
La semaine prochaine — Le Golden-Voiced Singer AL. H. WILSON.
19 jan—6 f

GRAND OPERA HOUSE.

Matinées Lundi, Vendredi et Samedi.
Commençant avec la matinée d'aujourd'hui.
Baldwin-Melville Stock Co.
Présentant une magnifique production de la belle comédie de Shakespeare,
AS YOU LIKE IT.
Nouveaux décors élaborés peints expressément pour cette production par M. Louis F. Fett. Brillants costumes de Miller, Philadelphie. Un personnel largement augmenté.
Prix: 10—20—30 et 50.
Matinée de Dimanche, 26 janvier — THE MORMON WIFE. 19 jan—6f

AUDUBON CE SOIR, A 8.

Matinées Dimanche, Lundi, Vendredi et Samdi
11me.....Semaine Montrueuse.....11me
AUBREY STOCK CO.,
Dans le fameux pièce de Lee Arthur,
"WE 'UNS OF TENNESSEE"
Une puissante histoire militaire de la vie du Sud.
PRIX POPULAIRES.
La semaine prochaine—THE FIRE PATROL.
19 jan—6f

Crescent City JOCKEY CLUB,

6 COURSES PAR JOUR.
Admission au Grand Stand.....50c
24nov—4m

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.
Entrées pour toutes les courses étrangères.
18janm—6f

MARIAGES, NAISSANCES ET DECÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.—Edward A. Kerner à Annie E. Stevens; Léon Levy à Christine Johnson; Henry Nelson à Alice Thérèse Jacob; George Jean Cassard à Elvige Marie Reinerth; Peter Baptiste à Lizzie Tingle; Baptiste Mitchell à Esther Eggerson.

NAISSANCES—Mmes A. B. Granzin, une fille; G. Grieff, une fille; L. E. Thoman, une fille; F. Santimore, une fille; H. G. Bush, une fille; C. J. Hardy, une fille; S. Romano, une fille; W. F. Moroney, une fille; G. Ariggo, un garçon; J. Zatarain, un garçon; A. Schneider, une fille.

DÉCÈS Vve H. E. Des Bordes, 83 ans, 2218 Baronne; P. Kerber, 78 ans, 4112 Tchoupitoulas; J. A. Lonegan, 32 ans, 2347 Tchoupitoulas; W. A. Walsh, 52 ans, 1023 Terpsichore; F. W. Atkinson, 48 ans, Clio et Dryades; Maria Payne, 69 ans, Liberté et Gravier, A. P. Miller, 63 ans, hôpital de charité; Edna Dessalles, 18 mois 2025 Allen; A. Schexnayder — ans, Paroisse Jefferson; J. Marion, 91 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres; M. O'Rourke, 61 ans, Hôpital de Charité; H. Delacroix, 6 heures, 3446 Magasins; Wellhelmine Woods, 43 ans, 949 Union; Mary Olympe, 32 ans, 1965 N Prieur.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Demande d'émancipation:
Joseph Dorner.
Cameron Mill and Elevator Company vs Texas and Pacific Railroad Company, procès en dommages de $1,215.15.
Mme Jeannette Cantelli vs Henry Rirhardson, demande de divorce.
Robert McEnery vs New Orleans City Railroad Company, action en dommages de $2,500.
Successions ouvertes:
Mme Emma Hohmann, Louis Florian Hermann, Adele Longer, Mme Charles C. Cowle, Placide F. Reynes, Victorine Martinet.
Testaments—Le testament de Mme Emma Hohmann, homologué hier à la cour du juge Ellis, contient les legs suivants: A. Mme Hy. Stern candélabres en bronze; à Mme Morris Newman, une bague en diamant; à Mme Max Keller, une montre en or; à Mme F. Hollander, une chaine et un médaillon en or. Elle laisse le reste de ses effets au Rev. F. Becker, de Pine Bluff, Ark.
Le testament de Mme Ruby Mallory Kennedy a été également homologué. La défunte laisse la moitié de son bien à son fils Mallory Kennedy et l'autre moitié à son époux, le docteur T. S. Kennedy. Le testament est daté du 2 janvier 1902.

Cour Civile.

Demande en dommages et intérêts.

Une plainte a été déposée à la cour civile de district hier par la compagnie des Moulins et des Ascenseurs du Texas, contre le chemin de fer Texas & Pacific et MM. Muller, Clemet et Baccich, agents maritimes de cette ville. Une somme $1,215.15 est requise comme indemnité: 200 sacs de farine n'avant pas été envoyés en temps utile, et le retard ayant causé une perte sensible. L'envoi à faire venait de l'Oklahoma, via Nouvelle-Orléans, pour être expédiés à Glascow, Ecosse.

Robert McEnery a, hier, remis une plainte en cour civile pour obtenir de la compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, comme dommages et intérêts, une somme de $2500. Le plaignant allègue que le 15 octobre 1901, à sept heures du matin, lui, sa femme et son neveu prirent place dans le car électrique Prytania, au coin des rues Camp et Canal, et prière le conducteur de les faire descendre près de la rue Robin. Mme McEnery, qui veillait à ce que la recommandation fut suivie, interpella le conducteur à temps pour leur permettre de descendre, mais le car fut arrêté si brusquement qu'elle tomba évanouie à la suite du choc qu'elle reçut en descendant. Elle dut même prendre du repos pendant un certain temps. De la grief et frais qu'on demande d'évaluer selon leur gravité.

Deuxième Cour Inférieure

Juge A. M. Aucoin.

Comparutions:
Henry Estève, Olivia Thomas, actes de violence; Philip Jones, vol avec affraction; Wm D. Latimer, menaces.
Acquittés:
Joe Musochie, actes de violence; Wm Kennedy, attaque et blessure; George German, détournement.
Condamnations:
Jos. L. Doran, James Hines, attaque, $10 d'amende ou 10 jour d'incarcération.

FAITS DIVERS.

En litige avec l'administration gouvernementale.

Un procès intéressant vient de s'engager à la cour de circuit des Etats-Unis. Le sous-attorney de district, M. Généres Dufour, attaque au nom du gouvernement le marshal Guillotte en recouvrement du réliquat d'une somme de $15,141.57 sur laquelle, selon les instructions reçues, M. Guillotte n'a dépensé que $10,581.29.

L'honorabilité de M. Guillotte n'est nullement en cause; seulement il est responsable de la malversation commise par M. Leblanc dont il était le supérieur, ledit Leblanc ayant fité à l'anglaise, en 1898, avec le reliquat de $4,960.28 qu'on réclame aujourd'hui, et s'étant prudemment fixé dans le Honduras.

La réclamation du gouvernement est aussi instituée contre MM. Milton P. Doullut et Anatole St-Geme, qui se sont réunis pour fournir la caution de $20,000 dont M. Guillotte avait besoin pour être investi de la fonction qu'il a exercée.

Mules et déserteurs.

La présence du shérif E. E. Nunez a été requise à Chaltnette pour recevoir le navire anglais Kelvingrove. Trois déserteurs seront remis à bord. Ce sont: Isaac Ford, 18 ans; Cornelius Gibson, 22 ans; et Pat Edwarth, 17 ans.

Ce capitaine du Kelvingrove ramène ces déserteurs au pays des Boers. Il a quitté Durham depuis 35 jours, et va emporter d'ici un chargement de mules.

Triste résultat d'une bataille

Le petit Louis Moustier, âgé de 4 ans, était assis devant la maison qu'il habite rue Terpsichore, entre Baronne et Dryades. Emily Mathews, servante noire, employée dans la résidence contiguë, eut une dispute, qui dégénéra en bataille, avec des garçons de race blanche. Dans son effervescence, elle frappa l'enfant au front avec un bâton solide et le blessa gravement. Elle a été arrêtée par le sergent Kaiser et le policeman Duffy.

Un monstre.

William Smith est une brute. Ceci acquis, on s'étonnera moins d'apprendre qu'il a battu sa vieille mère, ce qui l'a amené devant la seconde cour du recorder Marmouget. Faute d'une caution de $100, il va tâter de la prison preventive, en attendant que son tour arrive. Ce fils dénaturé est un triste et nouveau spécimen des monstres que la nature nous exhibe de temps à autre. Espérons qu'il ne fera point souche, et que la malheureuse mère qui l'a engendré aura le courage de supporter sa peine sans en trop souffrir. Las! une mère est toujours mère...

Heiskell's Ointment
Heals the Skin.
Assiégés vous en sur un cas rebelle de boutons, d'eczéma, de dartre, d'éréspèle, d'ulcères, ou de n'importe quelle éruption. La guérison est permanente. 50 cents la boîte, chez les pharmaciens ou par la poste, port payé. Aidez à son action bienfaisante avec le savon Médicamenté Heiskell. 25 cents.
JOHNSTON, HOLLOWAY & CO., 584 rue Commerce, Philadelphie.

"Je ne connais rien de mieux que votre Ointment pour les affections de la peau." — Rév. J. T. Clingman, Brownwood, comté Brown, Texas.

POINT D'ECHAPPATOIRE.

C'est vraiment être peu délicat et manquer de gratitude! — Quoi donc? Eh! mais, paraît-il, les rattrapés de Gretna ont subtilisé deux couverts dans une des douzaines qui constituent l'argenterie de l'hôtel St-Charles. — Bah! vraiment! Mais oui. — Oh! mon Dieu! qui l'eût cru?

Comment! Klein et West ont obtenu l'entrée de la chambre de Kern, alias Manners, et après avoir eu l'inconvenance de mettre une malle sur le lit moelleux de leur complice, ce qui a justement scandalisé le larbin chargé du service des voyageurs, on nous apprend que non content d'avoir tripatouillé dans les effets de leur adroit leader, ils ont eu la félonie de trahir leurs habitudes par un larcin de si piètre importance. Les bras nous en tombent. C'est au fond risquer beaucoup pour peu de chose.

Hum! ne serait-ce point parce qu'il est plus facile de convaincre d'un vol, fût-il minime, des compères sujets à caution, et nantis—bien à regret—des pièces à conviction que réclame la justice, que de prouver la culpabilité directe de Kline et de West en ce qui concerne les bijoux de M. Thebaud?

Distinguons: ces deux complices ont volé Kern-Manners, par son ordre ou de leur propre mouvement; mais non M. Thebaud. Il y a là tout un monde..... surtout en chicane.

C'est cependant à tort qu'on suppose amener par là des retards ou des complications. M. Mooney, suppléant de l'attorney de district, qui représente l'Etat pardevant la Première Cour Criminelle, a pertinemment dit, hier matin, que la grave charge de vol qualifié subsisterait, nonobstant toute échappatoire qui tendrait à faire diverger l'accusation, ou à amener une dualité qui prolongerait inutilement les débats.

N'aurait-on pas l'intention de faire dévier la cause encore d'autre façon? Klein et West, en gens avisés et prudents, ou ont craint le froid des nuits d'hiver—ou ont pensé qu'il leur serait peut-être nécessaire de changer de vêtements pour se dérober à messieurs les détectives—ils ont emporté une partie des effets personnels de Maître Kern, alias Manners. Un emprunt momentané seulement: entre confrères, il faut s'entendre. Rassurez-vous, toutefois, impatients curieux. M. Mooney a déclaré qu'il suffisait d'un unique affidavit: et bientôt l'affaire sera réglée. Espérons que chacun y trouvera son compte.

Kern-Manners incriminera, par son témoignage, Klein et West. Naturellement, il n'avouera pas avoir volé les bijoux dont on l'a débarrassé amicalement à l'hôtel St-Charles; mais il sera forcé d'admettre qu'il ne les a pas donnés ni à Klein ni à West, qui, cela va sans dire, ne les ont pas eu honnêtement en leur possession.

Il est évident qu'ils allègueront comme ils l'ont déjà fait de prime abord, que s'ils ont consciencieusement allégé le poids de la valise de Kern, ça été par ses ordres.

En attendant, les deux amis s'entendent comme Oreste et Pylade, et rient des peccadilles qu'on leur reproche à l'égard des cuillers d'argent. Encore si c'était une boîte complète d'argenterie! Mais deux cuillers! Fi! c'est mesquin! Soyez tranquilles, âmes sensible, ni l'un ni l'autre ne mourra de dépit ni de confusion. Tout au plus sont-ils

Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

Ils suivent docilement les conseils de leurs attorneys: la consigne est.... de se taire. Eux et Kern sont logés dans la même partie de la prison, ce qui doit être pour eux un adoucissement: il est si bon de se sentir rapproché de ses amis! Ces coquins émérites promettent d'expliquer en cour comment ils ont subtilisé habilement les fameuses cuillers qu'on a la lésinerie de leur reprocher. Ne croyez pas, cependant, que cet exploit pèse à leur conscience. Au fond, ils trouvent que c'est *Much ado for nothing*: Beaucoup de bruit pour rien.

Louisville & Nashville Railroad Co.

EXCURSION BI-MENSUELLE DU DIMANCHE.

Notre excursion bi-mensuelle régulière du Dimanche pour Ocean Springs et les points intermédiaires) et retour aura lieu Dimanche, le 26 janvier.

Prix pour l'ALLER ET RETOUR UN DOLLAR.

Meurtre de Mouledous.

Déposition de Bagnetto.

Comme nous l'avons dit hier, l'affaire Mouledous suit son cours. Les jurés adjoints au juge Chrétien sont:

P. Thébaut, Jno. E. Villa, Wm Doran, André Magnier, Jos. Alexander, Louis A. Dodge, James H. Reese, Julius Bagur, Morris Goldberg, Louis A. Lanaux, Robert H. Ward et Jos. Brisbois.

Le sous-coroner Dr Mioton a été le premier témoin appelé. Il résulte de son témoignage que l'autopsie, par lui faite à l'Hôpital de Charité, a prouvé que la mort de Mouledous avait été causée par une balle qui a perforé l'abdomen.

Après eux on a requis le témoignage de Samuel Bagnetto, du propriétaire du restaurant où le meurtre a eu lieu, avenue Tulane, près la rue Remparts. En voici le résumé:

Le 3 juillet les députés-shérifs Alex. Mouledous, John Murray, Edward Corcoran et Terrence Reilly vinrent déjeuner dans mon établissement. M. McDonald survint et fut invité à trinquer avec eux.

Peu après, je crus entendre du bruit. Je montai, et je trouvai à terre un certain nombre de verres brisés.

MM. Reilly et McDonald s'étaient disputés, puis battus, et McDonald avait été entraîné au dehors. L'accusé était parti disant que lorsqu'il reviendrait il les ferait tous laisser la place.

Il revint, en effet, environ vingt minutes après, et demanda à Reilly s'il était disposé à lui tenir tête comme auparavant.

McDonald tenait un revolver. Mouledous lui dit de ne pas prendre les choses au tragique, et de mettre toute querelle de côté.

En même temps, il tenta de le désarmer, ou tout au moins de l'empêcher de faire usage de son arme. Il la détourna de Reilly, et, tout en causant, ils sortirent.

Quand ils eurent pris l'autre côté du trottoir, les deux hommes tombèrent; McDonald étant en-dessous. La balle partit, et frappa Mouledous dans l'abdomen.

De nouveau interrogé, Bagnetto a dit que, sobres à leur arrivée, ces messieurs avaient tous fait une longue station dans le restaurant et bu du cognac et du café, après un copieux et substantiel déjeuner, généreusement arrosé, et prolongé jusqu'à midi. Le témoin nie nombre de propos répandus sur son compte, à propos de cette scène, disant qu'il s'est, au contraire, bien gardé d'en souffler mot, crainte de commentaires.

"Reilly, déclare-t-il, est parti après avoir assisté à l'altercation; il n'a pas vu McDonald tirer sur Mouledous. Finch Girard était placé de façon à voir mieux qu'aucune des personnes présentes; mais il doit à sa conscience de ne point affirmer la sobriété de Girard, pas plus que le nombres de verres bu dans cette matinée de bombance. Le capitaine Walsh était derrière le comptoir, et ne peut affirmer rien de positif à propos du nombre de boissons variées, qui ont amené la discussion, pas plus qu'à l'égard de la lutte et du meurtre, qui fut peut-être accidentel.

Et malgré l'insistance de M. Luzenberg, durant une bonne heure, rien ne ressort bien nettement de l'interrogatoire, chaque témoin voulant éviter d'incriminer à tort l'accusé et ne pouvant rien affirmer. Cependant Bagnetto est prier de ne point parler de ce qui lui a été demandé alors qu'il était sur la sellette.

A la reprise de l'audience Geo. Digby, J. Augustino, l'officier Freidman, le député shérif Cochran, T. Beilly, Jr., John Murray, J. J. McFarland et Joseph Rojas ont été interrogés et ont corroboré la déposition faite par Bagnetto. La cour s'est ajournée à six heures du soir.

Une lettre concernant l'édilité.

M. Manning, secrétaire et gérant de la Compagnie des améliorations louisanaises, par une lettre adressée à l'honorable T. J. Moulin, commissaire des travaux publics de la Nouvelle-Orléans, a demandé que la borne de pierre fut replacée à l'intersection des rues Canal et Chartres.

Nous ne nous doutons pas que sa requête soit examinée sérieusement et qu'on fasse tout le possible pour lui donner satisfaction, si l'enquête justifie sa demande.

Boites d'alarme.

Cette institution utile est l'objet d'une stupide méchanceté. Les boîtes d'alarme rendent des services incontestables; leur installation est une des grosses dépenses de la ville, et on les brise fréquemment, pour satisfaire au besoin de détruire qu'ont certains individus.

Quand on veut les ouvrir, au lieu de se conformer à l'instruction donnée, on prend un pavé, un brique, un bâton noueux, qu'importe? et la boite brisée devient hors d'usage, d'où dépense inutile supportée par tous, car l'administration se sert de l'argent des contribuables quand il s'agit des choses d'intérêt général de la communauté.

On avait eu la précaution de faire des clefs et de les déposer chez un particulier: on s'est plaint du dérangement nocturne que cela causait surtout avec ou sans motif sérieux, à des gens qui n'étaient nullement les dépositaires de ces clefs.

Alors on a inscrit, sur les boîtes, l'adresse de ceux qui avaient en garde leur clef, et les pompiers ont reçu des clefs pour pouvoir hâter les secours réclamés.

Nous prévenons les vandales qui brisent tout pour le seul plaisir de mal faire, qu'une pénalité va être fixée, et qu'une amende sera dorénavant payée par ceux qui enfreindront les lois pénales édictées à l'instigation de MM. Olroyd et Brady.

DÉCÈS

DES BORDES—Décédée jeudi le 23 janvier, à 2 heures a. m., Veuve HENRY E. GABRIEL DES BORDES, née Joséphine Cagno, latti, âgée de 83 ans, native de la Louisiane. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 24 janvier, à 10 heures a. m., de la résidence de son gendre, Edw. Claudel, No 2218 rue Baronne, près de l'avenue Jackson. Enterrement au cimetière St-Louis No 2.

JOHN BONNOT
Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 RUE STE-ANNE
Téléphone No 1042.

Telephone No 403.
F. Laudumiey & Co.
Limited

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres
1108 et 1112 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

TELEPHONE 3504
JOSEPH RAY,
Successeur de LABAT & RAY
Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No 1308 Avenue Nord Remparts,
Près Esplanade.
Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.
1er sept 1901—1an

Vol.

L'avant-dernière nuit un voleur a pénétré dans la chambre de May Tuckermann, rue Conti 1414, et y a fait siens des bijoux d'une valeur de $215.

Buvez la "Sparkling Abita Water", $1.60 la douzaine de bouteilles livrées à domicile.

Suite chronique 2e page.

AVIS SPECIAUX.

BANQUE NATIONALE D'ETAT—Nouvelle Orléans, le 21 janvier 1902—A la réunion annuelle régulière des actionnaires de cette Banque tenue ce jour, les ci après ont été élus directeurs pour l'année suivante:
PAUL GELPI, JOS. L. HERWIG, JONAS H. LEVY, WM ADLER, J. WATTS KEARNY, JOHN H. O'CONNOR, C. H. CULBERTSON.
Et à une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour, les officiers ci-après ont été unanimement réélus, à savoir: JNO. H. O'CONNOR, Président; C. H. CULBERTSON, vice-président et caissier et ROBERT HILLYER ROLSTON, assistant caissier.
23 janv—3f

BANQUE NATIONALE DE L'UNION—Nouvelle-Orléans, Lne., le 21 janvier 1902—A l'assemblée régulière des actionnaires de cette banque, tenue le 14 janvier 1902, les Messieurs ci après nommés ont été élus directeurs pour servir pendant l'année suivante:

John Jacob Astor,	W. P. Brown,
August Belmont,	S. V. Fornaris,
Stuyvesant Fish,	B. Hyman,
E. H. Harriman,	John M. Parker,
Gilbert G. Thorne,	O. L. Putnam,
William Adler,	E. Sevilla,
C. K. Allgeyer,	E. Steinhardt,
A. Brittin,	H. De L. Vincent.

Et à une réunion du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, M. S. V. FORNARIS a été unanimement réélu président, M. C. K. ALLGEYER, vice-président, M. CHARLES A. SACKETT, vice-président, et
23jan—2f G. FERRIER, Caissier.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU Port de la Nouvelle-Orléans, No 337 rue Carondelet — Nouvelle-Orléans, le 9 janvier 1902—Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, 4 février 1902, à 7:30 heures P. M., pour les travaux et les matériaux nécessaires pour la construction complète d'un quai sur la devanture du fleuve près de la tête de la rue Clouet, conformément aux plans et spécifications enregistrés.
Le Bureau se réserve le droit de rejeter chacune ou toutes les soumissions. Un chèque certifié pour la somme de mille dollars devra accompagner chaque soumission.
Les spécifications, les plans et blancs de soumissions peuvent être obtenus à ce bureau ou au bureau de Coleman et Malochée, ingénieurs, 319 rue Carondelet.
Les soumissions devront être endossées "Soumissions pour la construction du quai de la rue Clouet" et être adressées à
HUGH McCLOSKEY,
Président, Bureau des Commissaires du Port de la Nouvelle Orléans.
Les soumissionnaires sont requis d'être présents à l'ouverture des soumissions audit jour et à ladite heure.
9 janv—9 au 4 fév inc

THE DRAINAGE COMMISSION OF NEW ORLEANS, 20-21 Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne., le 31 décembre 1901.—Des soumissions cachetées seront reçues au bureau du Drainage Commission of New Orleans, jusqu'au JEUDI, le 30 janvier 1902 à 3:30 heures P. M., pour fournir un approvisionnement de charbon à la Central Power Station conformément aux spécifications enregistrées au bureau de la Commission. Le droit est réservé de rejeter n'importe laquelle et toutes les soumissions.
R. M. WALMSLEY, Président.
IRWIN JAMISON, Secrétaire
3 janv—3 à date

Compagnie du Chemin de Fer de la rue St Charles.

Nouvelle-Orléans, Lne, le 20 janvier 1902—Des soumissions cachetées seront reçues au bureau de la compagnie, encoignure des rues Marigny et Decatur, avant ou à midi, JEUDI, le 30 janvier 1902, pour l'achat de 300 Bons de $1,000 chacun ou quelque partie de cela, de la première hypothèque de quatre pour cent de bons d'or de cinquante ans, de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St Charles, daté le premier jour de janvier 1902, avec 200 coupons attachés, payable le premier jour de chacun des mois de juillet et janvier suivants.
Les bons seront vendus aux plus hautes enchérisseurs, mais aucune enchère de moins que le pair et l'intérêt accru ne sera considérée.
Les heureux enchérisseurs recevront leurs bons et feront le paiement pour cela à la Banque du Canal à quelque moment dans cinq jours après l'avis de l'adjudication.
Les soumissions devront être adressées à
ALBERT G. PHELPS,
22 janv—22 au 30 janv Président.

AVIS D'ELECTION.

Banque des Citoyens de la Louisiane—Nile-Orléans, le 1er janvier 1902.—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette banque qui doivent servir pour l'année suivante aura lieu dans les Bureaux de la Banque LUNDI, le 3 février 1902, de midi à deux heures P. M.
S. A. TRUFANT,
Caissier.
31 déc—31 au 3 fév. inclus

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE une cuisinière.—S'adresser, avec recommandations, au No 926 rue Dumaine.
27 déc—

ON DEMANDE—Des messieurs comme solliciteurs pour la compagnie du Gas, commission libérale. Doivent avoir de bonnes manières, être bien éduqués et être bien recommandés. Seuls les hommes compétents doivent faire application. A des bons vendeur des positions salariées seront données. Compagnie du Gas, bureaux au premier étage, rue Baronne.
5 sept—

encaisser deux traites à Gentilly: une sur vous — celle que je viens de voir — et une autre sur M. Cardonnet. S'est-il présenté chez vous en premier ou en dernier lieu?

—Je l'ignore, fit le champignonniste — quoique parfaitement fixé.

—Je vais aller chez M. Cardonnet. Il faut que je suive la trace de l'encaisseur afin de connaitre l'heure approximative de son départ de Gentilly.

Le fonctionnaire de la sûreté se leva pour partir.

Son compagnon l'imita.

—Un dernier mot, fit-il. Où demeure M. Cardonnet?

—Rue Frileuse.

— Merci de vos renseignements. Au revoir, monsieur.

—Tiens, voici justement Cardonnet, dit le champignonniste en les reconduisant.

En effet, l'aubergiste entrait à la champignonnière.

Monsignor se porta au-devant de lui.

—Mon cher, fit-il, voici des messieurs qui voulaient ...

Le policier l'interrompit:

—Je vous arrête...

—Hein?

—Rassurez-vous: pas au mauvais sens du mot.....

—Vous m'avez presque fait peur! reprit Monsignor avec un rire contraint. C'est qu'il y a tant d'erreurs judiciaires, par le temps qui court, — exemple le cas du particulier qu'on avait pris pour Misériès l'anarchiste et que la police a relâché dernièrement.

—Je voulais simplement vous prier de me laisser interroger moi-même et remplir seul ma mission.

L'inspecteur posa quelques questions à l'aubergiste et apprit ainsi que le père Brousquet était passé chez lui à quatre heures précises, c'est-à dire avant de paraître à la champignonnière.

—Il ne vous a rien dit qui puisse éclairer notre enquête?

—Non, car je ne l'ai pas vu.

—Comment cela?

—C'est ma femme qui lui a versé l'argent de la traite. Il n'a fait qu'entrer et sortir.

—Vous étiez absent?

—Oui, monsieur. J'étais à Paris.

—Quand êtes-vous rentré?

—Vers six heures. J'ai précisément rencontré, à mon retour, un encaisseur de la Banque de France. Il se dépêchait de regagner la capitale.

—Ce doit être lui! s'écria le père de Manola.

—Où avez-vous fait cette rencontre? demanda le policier sans paraître prêter aucune attention à l'exclamation de l'Espagnol.

—A cinq cents mètres environ de la commune de Gentilly.

—Il ne vous a pas parlé?

Non, il marchait d'un pas rapide, comme un homme en retard, qui se hâte de rentrer.

—Il était six heures, dites-vous?

—A peu près.

L'inspecteur de la sûreté se tourna vers Monsignor.

—L'encaisseur, avez-vous déclaré, s'est présenté chez vous entre quatre heures et quatre heures et quart?

—C'est cela.

—Combien de temps est-il resté?

—Le temps de lui compter les fonds: à peine cinq minutes....

Le policier reprit, avec ténacité, poursuivant un raisonnement définitif:

—Il était donc, au maximum, quatre heures et demie quand le garçon de recettes a quitté votre domicile. Il n'avait plus d'autres recouvrements à effectuer à Gentilly.... Et ce n'est que vers six heures — une heure et demie après, par conséquent, — qu'on le rencontre, à cinq cents mètres seulement d'ici.... C'est étrange!

—Y a pas à dire, confirma le champignonniste, c'est drôle....

—Qu'a-t-il pu faire, pendant cette heure et demie? continua l'inspecteur. Voilà ce qu'il faut savoir.

Il demeura un instant songeur, puis s'adressant à son compagnon:

—Dupontnois, dit-il, tu vas passer dans tous les cafés du quartier.

—Bien.

—Le plus vivement possible.

—J'activerai le mouvement.

—Dans chaque café, informe-toi auprès du patron, au sujet de l'encaisseur de la Banque de France. Demande si on l'a vu hier, de quatre heures et demie à six heures.

—Entendu, chef. Je cours.

Dupontnois sortit et prit le pas gymnastique.

L'inspecteur écrivit de nouveau sur son calepin.

—Est ce qu'on peut vous offrir quelque chose, monsieur? insinua Monsignor d'une voix mielleuse.

—Merci, ce n'est pas dans mes habitudes.

Et, s'adressant de nouveau à Cardonnet, qui ne savait s'il devait rester ou s'en aller:

—Vous êtes bien sûr, dit-il, d'avoir rencontré, hier soir, un encaisseur de la Banque de France?

—Aussi sûr que je vous vois. Il n'y a pas moyen de se tromper: le costume est assez connu.

—Et l'homme?

—Taille moyenne, droit, marchant d'un bon pas.

Ce signalement sommaire correspondait à celui du père Brousquet.

Cardonnet commençait à s'ennuyer. Il n'était pas venu pour s'entretenir avec la police d'une histoire à laquelle il ne comprenait rien, car il ignorait la disparition du père Brousquet, les journaux ne la mentionnant pas encore.

Sa visite à la champignonnière avait un autre but.

—J'aurais deux mots à vous dire, fit il enfin à Monsignor.

—Vous permettez, dit celui-ci à l'inspecteur, que nous passions dans la chambre côté? Affaire particulière....

—Je n'ai rien à permettre ni à défendre. Vous êtes chez vous.

L'Espagnol et l'aubergiste se retirèrent dans la pièce voisine dont la porte se referma.

En trois enjambées, sur la pointe des pieds, le fonctionnaire de la sûreté bondit et y colla son oreille.

C'était indiscret, mais l'indiscrétion est un excellent moyen d'enquête; elle est même, dans la police, le premier et le plus saint des devoirs.

L'inspecteur entendit ce dialogue:

—Monsignor, je viens vous demander quand vous pourrez me rendre mes cinq cents francs.

—Diable! répondit la voix du champignonniste, vous m'aviez donné plus de délai....

—Je ne vous les réclame pas. Je voudrais seulement connaître la date.... Vous m'aviez parlé de quelques jours.... Alors....

—Vous comprenez, si je vous ai emprunté de l'argent, c'est que j'en avais besoin pour retirer ma traite.

—D'accord.... Mais ce n'est pas pour cela....

—Je n'avais pas le premier sou de ces cinq cents francs. Ce n'est donc pas pour vous les rendre dès le lendemain....

—Je ne vous demande rien pour l'instant, je vous le répète. Fixez-moi seulement une époque approximative....

—Ah! je préfère ça.... Eh bien! écoutez: à la fin du mois prochain, j'aurai des rentrées de fonds; cela me permettra de vous rembourser.

—Sans faute?

—Vous pouvez y compter.

—Je vous demande cela parce que j'ai envie de traiter une affaire importante de vins. Mais je ne veux conclure définitivement que si j'ai suffisamment d'argent disponible.

—Eh bien! vous pouvez acheter hardiment, Cardonnet.

Sur ces mots, l'inspecteur se hâta de regagner sa chaise.

Il était temps. Les deux hommes reparurent.

Le cafetier serra la main au champignonniste, salua le policier et sortit.

Peu après, Dupontnois entra.

—Eh bien! demanda l'inspecteur.

—Voilà, chef.... J'ai fait la tournée des auberges.

—Qu'as-tu appris?

—Le garçon de recettes n'a pas été vu, sauf chez Cardonnet.

—Pas de traces de son passage ailleurs?

—Aucune. Je me suis renseigné, en outre, à droite et à gauche.

—Et alors?

—On a aperçu le père Brousquet vers quatre heures, venant ici. Mais depuis ce moment jusqu'à l'heure où M. Cardonnet l'a croisé en route, plus rien....

—Ça suffit, dit l'inspecteur. Rentrons à Paris, à présent.

—Allons, messieurs, au revoir et bon retour! s'écria Monsignor n'y tenant plus et les souhaitant à tous les diables.

—A bientôt, répondit l'inspecteur, car j'aurai sans doute encore besoin de votre témoignage.

Quand ils furent dehors le champignonniste donna libre cours à sa fureur contenue.

—Oust! la rousse!.... fit-il en montrant le poing, derrière la vitre, aux policiers qui s'éloignaient.

A continuer.

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS,

MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCÈS PARFAIT par des MILLIONS de MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. Il CALME L'ENFANT, ADOUCIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR; GUÉRIT les COLIQUES VENTEUSES, et est le meilleur remède de la DIARRHÉE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander "Mrs. Winslow's Soothing Syrup", et de n'en prendre aucun autre.

Vingt-Cinq Cents la Bouteille.